

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Horaires d'ouverture sur www.impots.gouv.fr, rubrique "Contact"

Cette déclaration doit obligatoirement être envoyée au plus tard le 31/12/2021 (clôture au 31/12/2020) ou, dans les trois mois de la clôture de l'exercice (clôture en cours d'année) (CGI, ann. II, art. 242 septies A)

Identification
du
destinataire

Nom ou dénomination

Monsieur PASQUET Stéphane

Adresse

24 Avenue d'Ares

33000 BORDEAUX

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, **rectifiez-les en rouge**.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	Code service	Régime	
1310401			3 9 9 2 0	0	0	651	ST	039902011

N° d'identification de l'établissement (SIRET) 4 4 1 6 7 3 2 5 8 0 0 0 3 0

Numéro de TVA intracommunautaire FR 77 4 4 1 6 7 3 2 5 8

(1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).

(2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case à droite

0010

☐

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT

ATTENTION : Ne portez pas de centimes d'euro (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date : 16/02/21 Signature :

Téléphone :

Case à cocher

Paiement par virement bancaire : ☐

Paiement par imputation * : ☐

* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :	Pénalités
	N° PEC	Taux 5 % 9005
	N° d'opération ...	Taux % 9006
		Taux % 9007

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la notice, si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le coefficient de taxation ou l'euro.

Les dispositions des articles 49, 50, 53 et le cas échéant, 51, 55 et 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

I - TVA BRUTE

OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe	OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe
01	Achats en franchise	0037		4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (art.283-1 du Code général des impôts)	0043	
02	Exportations hors UE	0032					
03	Autres opérations non imposables	0033		4D	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
3A	Ventes à distance taxables dans un autre état membre au profit de personnes non assujetties - Ventes BtoC	0047					
04	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie - Ventes BtoB	0034					
OPÉRATIONS IMPOSABLES						Base hors taxe	Taxe due
- réalisées en France métropolitaine							
5A	Taux normal 20 %	0207					
06	Taux réduit 5,5 %	0105					
6C	Taux réduit 10 %	0151				2 948	295
6D							
- réalisées dans les DOM							
07	Taux normal 8,5 %	0201					
08	Taux réduit 2,1 %	0100					
8B							
- à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)							
09	Opérations imposables à un taux particulier	0950					
10	Anciens taux	0900					
- autres opérations							
AA	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030					
AB	Achats de biens ou prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (art. 283-1 du Code général des impôts)	0040					
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	0044					
11	Cessions d'immobilisations	0970					
12	Livraisons à soi-même	0980					
13	Autres opérations imposables	0981					
14	Acquisitions intracommunautaires	0031					
	dont						
15	TVA sur immobilisations 0982						
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5A à 14)						295
AUTRE TVA DUE							
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice	0983					
18	TVA antérieurement déduite à reverser	0600					
AD	Sommes à ajouter	0602					
19	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18 + AD)						295

II - TVA DÉDUCTIBLE

AUTRES BIENS ET SERVICES			Taxe déductible
20	Déductions sur factures (1)	0702	91
21	Déductions forfaitaires (1)	0704	
22	TOTAL (lignes 20 + 21)		91
IMMOBILISATIONS			
23	TVA déductible sur immobilisations (1)	0703	
AUTRE TVA À DÉDUIRE			
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	0058	
25	Omissions ou compléments de déductions	0059	
25A	(1) Compte-tenu, le cas échéant, du coefficient de déduction		
AE	Sommes à imputer	0603	
26	TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25 + AE)		91

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA12)

III - TVA NETTE										
RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION								Taxe		
28	TVA due : (Ligne 19 - ligne 26) <i>ou</i>								204	
29	CRÉDIT : (Ligne 26 - ligne 19)							0705	0	
IMPUTATIONS / RÉGULARISATIONS										
Acompte 1		Col. 1 : Montant effectivement payé		Col. 2 : Montant restant à payer		30	Acomptes payés et/ou restant dus (Tot. 1 + Tot. 2)	0018		
Acompte 2										
Tot. 1		Tot. 2								
RÉSULTAT NET										
33	SOLDE À PAYER si ligne 28 - (lignes 29+30) ≥ 0 <i>ou</i>								204	
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT si ligne 30 - ligne 28 ≥ 0								0	
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE (lignes 29+34) <i>ou</i> (lignes 29+30)							0020	0	
IV - DÉCOMPTÉ DES TAXES ASSIMILÉES										
Nature des taxes								Taxe brute		
36	Taxe sur les retransmissions sportives au taux de 5% (CGI, art 302 <i>bis</i> ZE)						Base imposable		4215	
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art 302 <i>bis</i> MB)								4220	
Taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre onéreux (CGI, art 1609 <i>sexdecies</i> B)										
42	- au taux de 5,15 %						Base imposable		4229	
43	- au taux de 15 %								4228	
Taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre gratuit (CGI, art 1609 <i>sexdecies</i> B)										
43A	- au taux de 5,15 %						Base imposable		4298	
43B	- au taux de 15 %								4299	
44	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art 302 <i>bis</i> Y) (14.89 € par acte accompli à compter du 1er janvier 2017)						Nombre d'actes		4206	
45	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art 1599 <i>vicies</i>) (4,57 € par passager)						Nombre de passagers		4204	
46	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 <i>sexvicies</i>) au taux de 0,75%						Base imposable		4217	
47	Taxe sur certaines dépenses de publicité au taux de 1% (CGI, art 302 <i>bis</i> MA)						Base imposable		4213	
4B	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) (CGI, art 1605 et suiv.) [cf. fiche de calcul sur le site impots.gouv.fr]								4219	
4C	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) due par les loueurs d'appareils (CGI, art 1605 et suiv.)								4221	
4F	Taxe sur les excédents de provisions des entreprises d'assurance de dommages (CGI, art. 235 <i>ter</i> X)								4238	
4K	Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L.2224-31 I <i>bis</i>)								4236	
4L	Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 <i>ter</i> ZD <i>bis</i>)								4239	
4M	Prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique au taux de 33% (CGI, art. 1605 <i>sexies</i>)						Base imposable		4245	
60A	Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art 302 <i>bis</i> N à 302 <i>bis</i> R)								4253	
60B	Redevance sanitaire de découpage (CGI, art 302 <i>bis</i> S à 302 <i>bis</i> W)								4254	
61	Redevance sanitaire pour contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art 302 <i>bis</i> WC)								4247	
62	Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art 302 <i>bis</i> WA)								4248	
63	Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (0.5 € par tonne) (CGI, art 302 <i>bis</i> WB)						Nombre de tonnes		4249	
64	Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (125€ par établissement) (CGI, art 302 <i>bis</i> WD à WG)						Nombre d'établissements		4250	

V - RÉCAPITULATION

49	Solde excédentaire (report de la ligne 35)		0	54	TVA (report de la ligne 33)	204
50	Remboursement demandé au cadre VI, page 4	8002		55	Taxes assimilées (total lignes 36 à 93)	
51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine déclaration CA 12/CA 12 E)	8003	0	ATTENTION ! UNE SITUATION DE TVA CRÉDITRICE (LIGNE 49 SERVIE) NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILÉES DÉCLARÉES LIGNE 55		
52	Crédit imputé sur le ou les prochains acomptes	8004				
Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits l. 30). Précisez l'année				56	TOTAL A PAYER (lignes 54 + 55) 204 (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	
58	☐ Juillet ☐ Décembre					

BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT

57	TVA [ligne 16 - (lignes 11 + 12 + 15 + 22)]	204
----	---	-----

VI - DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (> 150 €, < à 150 € uniquement en cas de cession, décès, entrée dans un groupe TVA) (ligne 29)	a	
Excédent de versement dégagé (ligne 34)	b	
Maximum remboursable (a + b)	c	
Remboursement demandé	d	
Crédit reportable (c - d)	e	

Le soussigné (nom, prénom, qualité) :

PASQUET Stéphane EXPLOITANT INDIVIDUEL

demande le remboursement de la somme de (en chiffres)

- à créditer au compte désigné

- à imputer sur une échéance future (joindre l'imprimé n°3516)

À BORDEAUX

le 16/02/2021

Signature :

☐

Cocher selon le choix

☐

le choix

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

L'inspecteur (1) Le contrôleur (1) des finances publiques soussigné émet un avis	- Favorable (1) au remboursement de la somme						
	- Défavorable						
de							
Observations (2):							
<table border="1"> <tr> <td>Code rejet / Adm partielle</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Type de rejet</td> <td>Type de contrôle</td> </tr> <tr> <td>N° ALPAGE</td> <td></td> </tr> </table>		Code rejet / Adm partielle		Type de rejet	Type de contrôle	N° ALPAGE	
Code rejet / Adm partielle							
Type de rejet	Type de contrôle						
N° ALPAGE							
À							
Signature et cachet d'authenticité :							

Le directeur soussigné autorise le remboursement

de la somme de

au profit de

La présentation d'une caution

- a été exigée (1).

- n'a pas été exigée (1).

À

Signature et cachet d'authenticité :

Décisions prises par délégation			
Nature op.	Numéro op.	Date	Nom - signature

Le comptable soussigné certifie que l'entreprise demanderesse :

(1) - ne figure à aucun titre comme reliquataire dans les écritures du services des impôts des entreprises ;

- est redevable de la somme de

- au titre de

Observations (3) :

N° d'enregistrement MEDOC

À

SIGNATURE ET CACHET D'AUTHENTICITÉ :

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

(2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.

Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.

(3) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.

Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n°3382 est établi.

Depuis le 1er octobre 2014, vous avez l'obligation de télédéclarer et télépayer la TVA par transfert de fichier ou Internet.

La somme due est prélevée automatiquement, au plus tôt à la date d'échéance.

Les demandes de remboursement de crédit de TVA doivent également être télétransmises.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur le site www.impots.gouv.fr, rubrique "Professionnels" ou contacter votre service.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.